

S. COGNETTI DE MARCIIS

LE  
**BLAND BILL**

PAR

**HENRI CERNUSCHI**

Articles publiés dans le **SIECLE**

PRIX : 2 FRANCS 50 CENT.

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET C<sup>e</sup>

du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, du Dictionnaire de l'Économie  
pub, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

14, RUE DE RICHELIEU, 14

1878

POLITICA

riis

A POLITICA





UB03021551

VI 73

LE  
**BLAND BILL**

PAR

**HENRI CERNUSCHI**

Articles publiés dans le SIECLE

PRIX 2 FRANCS 50 CENT.



PARIS

H

29

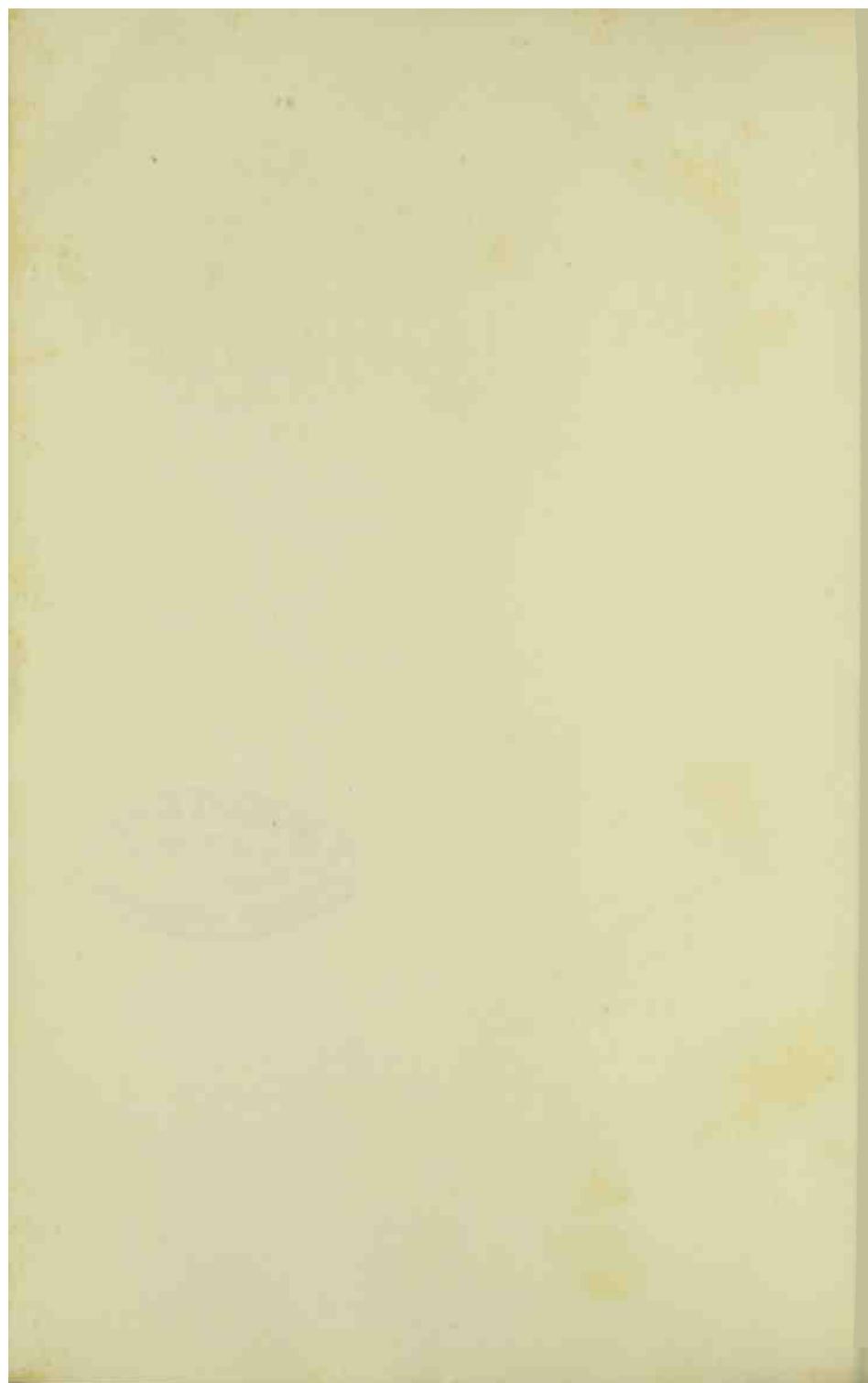
LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET C<sup>e</sup>

Editeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, du Dictionnaire de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

14, RUE DE RICHELIEU, 14

1878

n.ro INVENTARIO PRE 15854

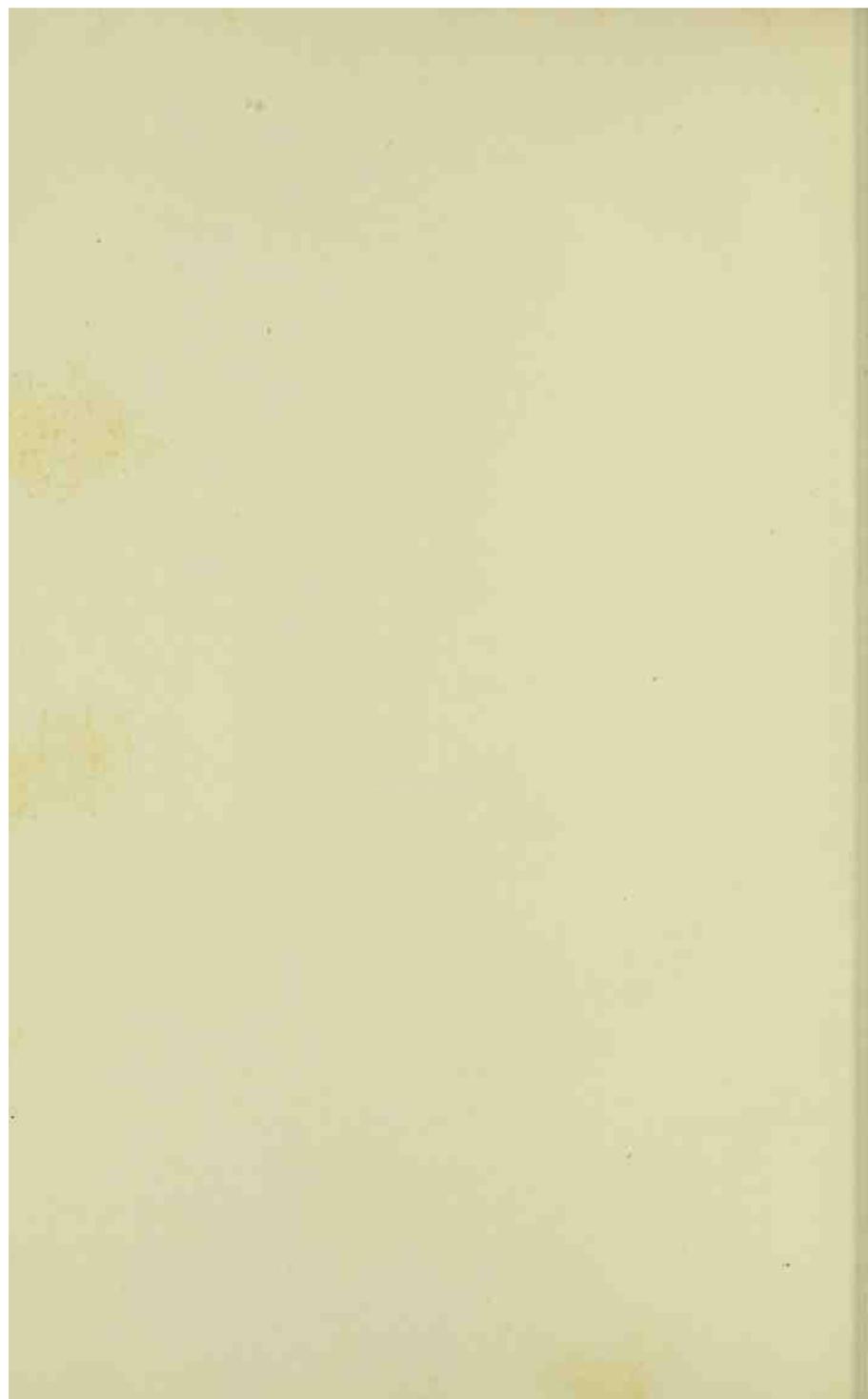


# TABLE

---

	Pages.
Sa raison d'être . . . . .	5
Sa prétendue malhonnêteté . . . . .	19
Ses imperfections . . . . .	33
Son avenir . . . . .	47

---



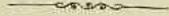
LE

# BLAND BILL

---

En 1876, M. Richard Bland, de l'Etat de Missouri, déposa à la Chambre des représentants, à Washington, une proposition de loi (*bill*) ayant pour objet le remonnayage du dollar d'argent. Après enquête, rapport, discussions, modifications et amendements, ce bill est devenu loi. Mais on avait tant parlé du *Bland bill*, avant qu'il devînt loi, que la loi elle-même continue de s'appeler le *Bland bill*. Ce *Bland bill* a-t-il sa raison d'être, est-il

malhonnête, est-il parfait et quel sera son avenir? C'est tout un procès à juger sur pièces, et quelles pièces! Rien que des lois: lois américaines, lois françaises, lois allemandes, lois anglaises et indiennes.



# I

## SA RAISON D'ÊTRE

---

La première loi monétaire des États Unis est de 1792. Elle est bimétallique : l'argent et l'or sont admis au monnayage sans limitation de quantité, et ils ont cours forcé sans limitation de somme. Le dollar d'argent pèse quinze fois autant que le dollar d'or. Cette loi reste en vigueur jusqu'à 1834.

En 1834, nouvelle loi monétaire; le bimétallisme est maintenu, mais à 16 au lieu de 15. Le dollar d'argent pèse autant

que 16 dollars d'or (exactement 15,98). Cette loi reste en vigueur jusqu'à 1873.

En 1803 le législateur français, tout en substituant les francs aux livres, maintient son ancien bimétallisme à 15  $\frac{1}{2}$  (le franc d'argent est au poids de 15  $\frac{1}{2}$  francs d'or).

Jusqu'à 1871, le législateur allemand s'en tient à son ancien monométallisme argent.

En 1816, le législateur anglais, s'apprêtant à retirer le papier-monnaie, institue le monométallisme or, et attribue à l'argent la fonction auxiliaire de monnaie d'appoint.

En 1835, le législateur des Indes anglaises repousse l'or et consacre le monométallisme argent.

Qu'est-il sorti de ce contraste de législations? Le triomphe du plus fort. Le plus fort c'était la France. Toujours créancière des autres pays, la France devenait le grand emporium des métaux monétaires. Sa loi bimétallique amenait chez elle tantôt l'or pour être échangé contre l'argent, tantôt l'argent pour être échangé contre l'or. Cet échange se faisant toujours sur le pied légal de 15 1/2, avec une légère prime au profit de ceux auxquels on venait le demander, c'est-à-dire au profit des Français.

Par ricochet, sur toute la face de la terre, en Angleterre, en Allemagne, sur les côtes d'Afrique, en Amérique, en Asie, sans en excepter le Japon dès que le Japon fut ouvert, partout, la loi bimétallique de France déterminait la valeur relative des deux métaux ; partout une

pesée d'or et quinze et demie pesées d'argent avaient la même valeur.

---

Comme tous les pays, les États-Unis subirent continuellement l'ascendant de la loi française. Plutôt débiteurs que créanciers de l'Europe, ils avaient plutôt à remettre qu'à recevoir. Quel métal exportaient-ils de préférence? Celui qu'ils n'avaient pas avantage à faire monnayer sur place ; ce fut l'or jusqu'à 1834, ce fut l'argent ensuite.

Sous le régime bimétallique à 15, institué en 1792, les Américains avaient bien le droit d'apporter de l'or à leur Monnaie, mais ils avaient profit à n'y point l'apporter. L'or ne valant que 15 d'argent sous la loi américaine, et valant 15 1/2 sous la loi française, ils gagnaient 3 % à faire convertir leur or plutôt en francs qu'en

dollars. Aussi ne circulait-il pas de dollars d'or, il ne circulait que des dollars d'argent. Volte-face sous le régime bimétallique à 16, inauguré en 1834. Les Américains avaient bien le droit de faire frapper leur argent sur place et le droit de s'en servir pour les paiements en espèces, mais ils avaient avantage à ne point exercer ces droits. L'argent, valant en or le quinzième et demi de son poids sous la loi française, et ne valant que le seizième sous la loi américaine, les Américains gagnaient 3 % à faire convertir leur argent plutôt en francs qu'en dollars. Aussi tout l'argent était exporté, et pas un dollar blanc n'a circulé en Amérique depuis 1834.

---

Tout à coup, en décembre 1871, le législateur allemand rendit cette fameuse et funeste loi dont l'application allait

mettre le trouble et la confusion dans les choses monétaires du monde entier. Négligeant les avis des meilleurs publicistes indigènes, et docile aux enseignements d'un groupe d'économistes français en renom, de monométaliste-argent qu'il était, le législateur allemand se fit monométalliste-or. Il allait par conséquent retirer de la circulation le numéraire blanc, l'exporter et le vendre à tout prix pour obtenir des lingots d'or et fabriquer du numéraire jaune.

---

A cette nouvelle, que devait faire et que fit le législateur français? Il avait le choix entre deux grands partis : ou arrêter brusquement la frappe de l'argent, ou la pousser plus activement que jamais. En l'arrêtant brusquement, il aurait provoqué une baisse si énorme de l'argent que, terrifié, le législateur allemand aurait

renoncé à son programme; en la poussant plus activement que jamais, l'argent aurait gardé toute son ancienne valeur. De même que la France avait jadis absorbé l'or californien en donnant par contre de l'argent, elle pouvait maintenant absorber l'argent allemand en donnant par contre de l'or. Il y aurait aujourd'hui un peu plus d'argent à la Banque de France et un peu moins d'or; mais les pièces de 5 francs en argent vaudraient, même au delà des frontières, tout autant que les pièces de 5 francs en or.

Le législateur français hésita, manqua de résolution et fit petit; il imagina une demi-mesure : le monnayage limité. La porte de la Monnaie ne sera ni ouverte ni fermée, elle sera entr'ouverte (1874, 1875 et 1876). On ne frappera chaque année qu'une quantité fixe d'argent. Ce monnayage limité permit à l'Allemagne d'é-

couler en France une forte portion de son argent, mais la baisse du métal n'en fut pas arrêtée; elle ne pouvait pas l'être. Les lingots n'ont de valeur intrinsèque que parce que tout venant a le droit de les faire convertir sans restriction aucune en numéraire. Mais les lingots qui restent sur le marché, sans possibilité de monnayage, n'ont plus de valeur intrinsèque (valeur légale et fixe); ils deviennent marchandise, article d'exportation qu'on cote comme le cuivre ou le zinc.

Après trois ans d'expérience, le législateur français se ravisa, renonça au monnayage limité et ne laissa plus frapper un seul écu, mais sans démonétiser, mais sans retirer de la circulation les francs d'argent, mais sans se faire l'adepte du monométallisme, mais sans engager l'avenir. Ce fut très-sage.

---

Le législateur français n'avait pas encore songé à limiter le monnayage, que déjà la fièvre monométallique avait traversé l'Atlantique; le législateur américain avait fait sa soumission au monométallisme dès 1873. La loi monométallique de 1873 (janvier) passa presque inaperçue, et l'on prétend même qu'elle ne fut pas votée régulièrement.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement allemand n'avait pas encore opéré, l'argent n'avait pas encore baissé de valeur et aucun dollar d'argent ne circulait quand, en janvier 1873, le dollar d'argent fut mis hors la loi. Sans motif, sans intérêt, entraîné par la vogue du moment, le législateur écartait gratuitement la possibilité, dont le public américain aurait pu profiter ultérieurement, de faire monnayer ses barres d'argent au cas où ce monnayage deviendrait avantageux par suite d'une

modification quelconque de la loi française. Ce cas allait en effet se présenter et se présenta le jour où la France suspendit la liberté du monnayage. Si la loi de 1873 n'avait point existé, la fabrication des dollars d'argent aurait recommencé spontanément en 1874.

---

Mais il est temps, grand temps que la doctrine monométallique soit appelée à rendre ses comptes :

Quel bien le monométallisme a-t-il fait à l'Allemagne? Le gouvernement allemand a vendu beaucoup d'argent; il y a perdu cent millions de francs, et il lui reste encore une masse énorme d'argent à exporter. Les 400 millions de marcs d'argent qu'il a frappés comme monnaie d'appoint n'ont qu'une valeur allemande; hors d'Allemagne, ils perdraient 15 ou 20 %.

Quel bien le monométallisme a-t-il fait

à la France? Il existe en France plus de deux milliards de francs en écus d'argent. Ce numéraire circule au pair à l'intérieur, parce qu'il a cours forcé et que la France n'a rien à payer à l'étranger; mais, sur le marché universel, ces écus ne valent que ce que vaut le lingot, et, si la France devenait débitrice des autres nations, les francs d'or feraient prime, la situation serait grave et les pertes incommensurables.

Quel bien le monométallisme a-t-il fait à l'Angleterre? Le gouvernement anglo-indien perd chaque année trois millions de livres sterling sur le change entre les roupies d'argent et les souverains d'or.

Quel bien le monométallisme a-t-il fait à l'Autriche, à la Russie, à l'Amérique du Sud et aux autres pays? Tous souffrent de la disparition de l'ancien *pair monétaire* à 15 1/2 entre l'or et l'argent, pair qui était permanent et universel par l'influence bien-faisante du bimétallisme français.

Quel bien le monométallisme a-t-il spécialement fait aux États-Unis? Les États-Unis se sont aperçus que l'argent de leurs mines n'a plus de débouché en Europe ni même chez eux; ils se sont aperçus qu'il n'y a pas assez d'or au monde pour remplacer le vieil argent qui circule en Europe, en Asie et dans l'Amérique du Sud; ils se sont aperçus que, s'ils restent esclaves du monométallisme, ils ne pourront jamais reprendre les paiements en espèces; ils se sont aperçus qu'avec tous ses triomphes et avec tout son orgueil le monométallisme est toujours impuissant, toujours irréalisable, toujours désastreux, toujours anti-humain. Alors, secouant la poussière des préjugés, le congrès américain s'est levé et le bill bimétallique, le *Bland bill*, est devenu loi.

## II

### SA PRÉTENDUE MALHONNÉTÉTÉ

---

L'Etat peut contracter une dette intérieure et peut contracter une dette extérieure. La dette intérieure est celle dont les intérêts sont stipulés payables en monnaie nationale à la caisse du trésor national. La dette extérieure est celle dont les intérêts sont stipulés payables en monnaie étrangère sur des places étrangères. La dette anglaise, la dette française, une partie de la dette espagnole, de la dette autrichienne, etc., sont des dettes intérieures. En grande partie, les dettes russes, espagnoles, autrichiennes, hongroises,

chiliennes, etc., sont des dettes extérieures.

Les Etats-Unis d'Amérique ont eu à leur origine des dettes extérieures. Leur dette actuelle est tout entière dette intérieure stipulée payable en dollars. Les *bondholders* (porteurs de titres de la dette) qui résident en Europe ne peuvent toucher les dollars de leurs coupons en Europe ; ils doivent eux-mêmes les faire encaisser à New-York ou les vendre aux changeurs.

A l'occasion du *Bland bill*, les monométallistes soutiennent que les *bondholders* qui résident en Europe sont spoliés. Jusqu'ici, disent-ils, les coupons envoyés à New-York étaient payés par le trésor américain en dollars d'or ; de par le *Bland bill* ils pourront être payés en dollars d'argent ; mais actuellement le dollar d'argent vendu en Europe vaut moins qu'un

dollar d'or, donc les *bondholders* peuvent avoir des pertes à subir, et le législateur américain en votant le *Bland bill*, qui autorise la frappe et l'emploi des dollars d'argent, a été malhonnête.

Les étrangers n'ont aucun compte à demander à l'Etat sur la façon dont il paye sa dette intérieure. De 1797 à 1821, l'Angleterre a payé les intérêts de sa dette intérieure, non pas en or, non pas en argent, mais en livres sterling de papier. Si la raison d'Etat l'exigeait, l'Angleterre n'hésiterait pas à prendre encore la même mesure. Et tous les Etats européens n'ont-ils pas, chacun à son tour, rendu en papier-monnaie ce qu'ils avaient reçu en monnaie métallique? Il fallait, ou bien demander aux Etats-Unis des titres payables en livres sterling ou en francs et courir alors les chances d'être plus tard payés en papier-monnaie anglais ou français,

ou bien renoncer à prendre les Etats-Unis pour débiteurs.

Tels sont les principes ; mais, hâtons-nous de le dire, les Etats-Unis ne les font point valoir. Ce n'est pas en papier qu'ils payeront leur dette, c'est en monnaie bimétallique, et, en payant de la sorte, ils tiennent scrupuleusement leurs contrats.

---

Examinons les contrats. Il y a le contrat concernant la dette métallique ancienne 6 % émise de 1862 à 1870 ; il y a le contrat concernant la dette métallique nouvelle, 5 %, 4 1/2, 4 %, créée après 1870 pour convertir, au moyen d'émissions successives, l'ancienne dette 6 %.

Premier contrat : toutes les lois autorisant les diverses émissions stipulent que les titres seront payables, intérêt et capi-

tal, en numéraire (*coin*). Jamais il n'est dit qu'ils seront payables en or (*gold*). La même clause est imprimée en toutes lettres sur chaque titre. toujours *coin*. jamais *gold*.

Second contrat : la loi du 14 juillet 1870, qui autorise la conversion (*refunding*) de l'ancien 6 %, stipule que les nouveaux titres 5 %, 4 1/2 %, 4 % seront payables en numéraire de la valeur légale actuelle (*of the present standard value*). Tous les titres 5 %, 4 1/2 et 4 % successivement émis, de 1871 à 1878, reproduisent la clause en ces termes : *remboursable en numéraire des États-Unis à la valeur légale du 14 juillet 1870 avec intérêts en même numéraire*. Le mot *gold* (or) ne figure nulle part, ni dans la loi ni dans la rédaction des titres. Quel était le numéraire légal sous la loi du 14 juillet 1870? C'était le dollar bimétallique de 1834, le dollar du *Bland bill* :

dollar d'argent pesant 412 50 grains, et dollar d'or pesant 25 80 grains, tous les deux à neuf dixièmes de métal fin.

¶ Nous le demandons aux *bondholders* eux-mêmes, quel article de loi, quelle clause de contrat, quel texte pourraient-ils invoquer pour réclamer des dollars d'or exclusivement ?

Mais les monométallistes ne se donnent pas pour vaincus ; il ne circulait que des dollars d'or quand les dettes ont été contractées, donc on n'a pas le droit de payer en argent. Certes, il ne circulait que des dollars d'or ; mais pourquoi ne circulait-il que des dollars d'or ? Parce que le bimétallisme français à 15 1/2 ( Voir page 11) déterminait l'exportation de l'argent américain. Personne n'ayant intérêt à faire fabriquer des dollars d'argent, aucun dollar d'argent ne circulait ni ne

pouvait arriver dans les caisses du gouvernement, et c'est pourquoi le gouvernement ne pouvait payer et ne payait qu'en dollars d'or. Mais le droit de payer en dollars d'argent n'a jamais été aboli, et les Etats-Unis n'ont jamais garanti aux *bondholders* que la loi française, celle qui attirait en Europe l'argent américain, et qui est actuellement suspendue, serait toujours en vigueur.

Dernier et suprême effort des monométallistes : mais le dollar d'argent a été enfin aboli par la loi monométallique de 1873, et pour le moins, les titres émis à dater de cette loi doivent être payés exclusivement en or, malgré le *Bland bill*. Non ; la loi de 1873 est un acte unilatéral, toujours révocable. Cette loi a été rendue sans consulter les *bondholders*, ni indigènes ni étrangers, et sans les consulter elle a pu être, et a été révoquée.

La seule chose que les *bondholders* aient le droit de demander, c'est que le gouvernement des Etats-Unis les paye en la monnaie promise par les contrats, c'est-à-dire en monnaie bimétallique.

Tant qu'une quantité considérable de dollars d'argent n'aura pas été fabriquée, les *bondholders* seront nécessairement payés en dollars d'or; mais dès qu'on aura frappé une grande quantité de dollars d'argent, qu'il en circulera, que de par les paiements des taxes de douane il en viendra dans les caisses de l'Etat, le gouvernement paiera les *bondholders* en argent. Le public lui versait de l'or, le gouvernement payait en or; le public lui versera de l'argent, le gouvernement paiera en argent. Ni le gouvernement qui paie, ni le public qui verse ne réalisent aucun bénéfice, ni licite, ni illicite, à ce changement de va-et-vient. On ne va pas acheter des

dollars bon marché pour les vendre cher. On les reçoit au pair et on les donne au pair.

---

Ne pouvant entamer la théorie bimétallique, les monométallistes voudraient discréditer les bimétallistes eux-mêmes. Peine perdue. Si le congrès américain eût été dominé par cette passion de cupidité et de rapacité, dont quelques monométallistes l'accusent, n'avait-il pas la partie belle? Avant de voter le *Bland bill* ne pouvait-il pas achever la conversion, qui marchait si bien, du 6 % en 4 %? L'achèvement de cette conversion n'allait-il pas procurer une économie assurée de 15 millions de dollars l'an? Et le congrès ne pouvait-il pas convertir d'abord le 6 %, et plus tard voter le *Bland bill*? Non, tout en voyant qu'à la seule discussion du *Bland bill* l'Europe n'achetait plus de

4 % et même renvoyait à New-York les anciens 6 %, le congrès passa outre. S'il avait consulté l'intérêt du budget américain, il aurait ajourné la réhabilitation de l'argent; mais il aurait cru manquer de loyauté, il vota la réhabilitation sans désemparer.

---

Pourquoi, après que le *Bland bill* fut voté par le Sénat et par la Chambre, le président Hayes y fit-il objection et le renvoya-t-il au congrès pour subir l'épreuve d'une nouvelle délibération?

Ce vote était prévu. Le ministre des finances avait travaillé avec ardeur à la vente du 4 % pour la conversion du 6 %, il avait redouté le *Bland bill* comme capable d'arrêter l'aliénation du 4 %, et il avait par des lettres publiques exprimé

cette opinion que les États-Unis feraient mieux de payer les *bondholders* en or.

Le président se trouvait ainsi engagé. Le *veto* fut signé le 28 février dernier, mais ce même jour le *Bland bill* fut voté une seconde fois, obtenant à la Chambre 196 *oui* contre 73 *non*, au Sénat 46 *oui* contre 19 *non*, c'est-à-dire dans l'une et dans l'autre assemblée une majorité plus forte que celle de 2/3 requise par la constitution pour faire tomber le *veto* présidentiel.

Deux ans de discussion parlementaire, plus de cent discours prononcés au Sénat et à la Chambre sur la question de l'argent, le sacrifice volontaire de la conversion du 6 % en 4 %, un vote final qui réunit 196 représentants sur 269, et 73 sénateurs sur 92, il semble qu'il y a là de quoi convaincre que l'accusation de

malhonnêteté portée contre le congrès américain est mal fondée.

---

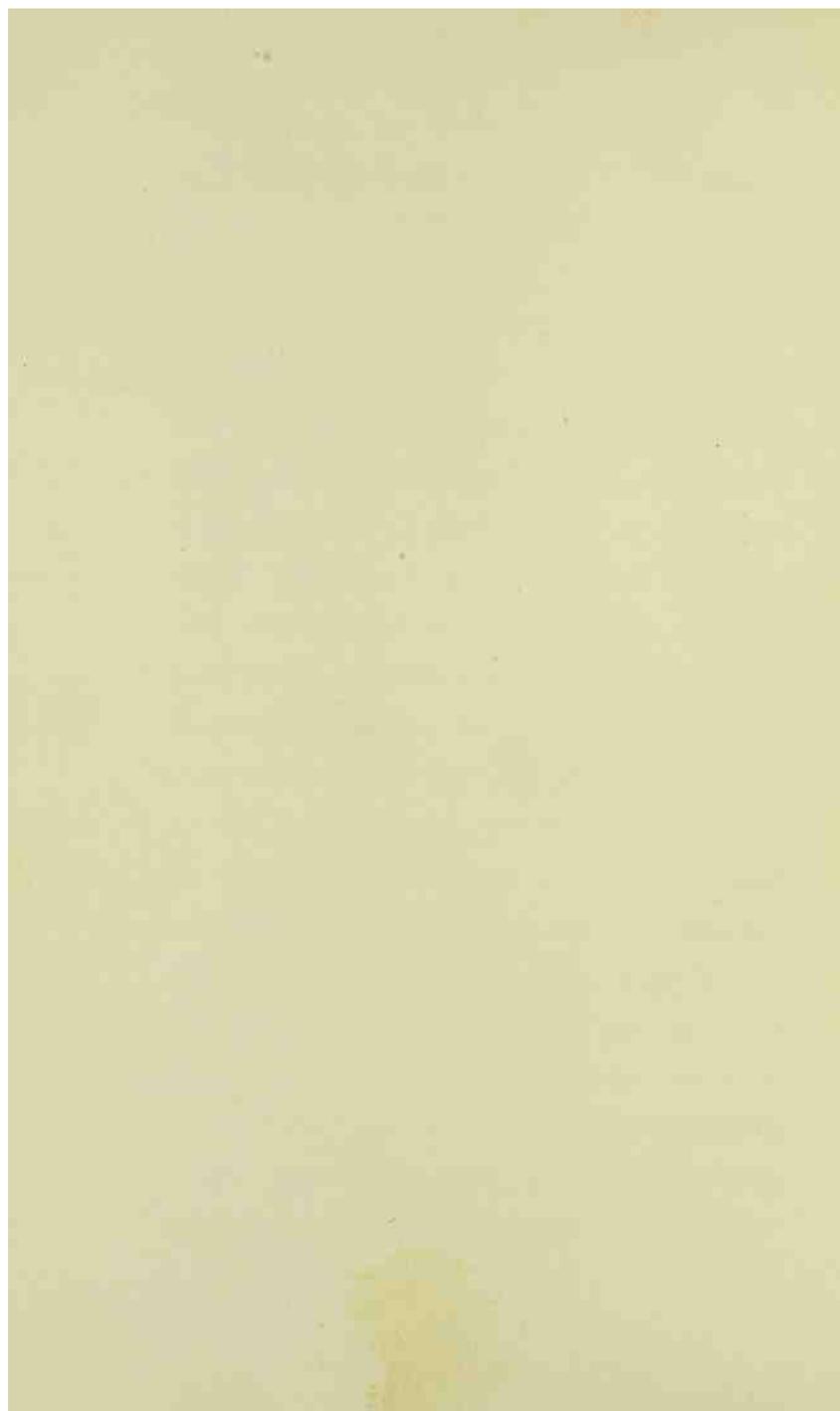
Mais quelle est vis-à-vis de l'Europe la signification du *Bland bill*?

« Nous avons cru nous-mêmes au mo-  
« nométallisme, » disent les États-Unis,  
« et nous avons nous aussi prononcé la  
« proscription de l'argent. (Loi de 1873.)  
« Mais le monométallisme est funeste,  
« et nous reprenons notre ancien système  
« bi-métallique, le système de Washington  
« et de Hamilton. Il est vrai que l'émission  
« du dollar d'argent pourra causer des  
« dommages en Europe. Mais il est facile  
« de les prévenir. Que l'Europe reprenne  
« le monnayage de l'argent, et l'argent ne  
« sera plus perdant, et la prétendue spo-  
« liation s'en ira en fumée, et de l'avant-

« tige qu'il y a à monnayer l'argent elle  
« en jouira autant que nous. »

Quant à l'Angleterre, en particulier, que peut-elle reprocher aux États-Unis? Elle frappe souverains d'or à Londres, les États-Unis frappent dollars d'or; elle frappe roupies d'argent à Calcutta et à Bombay; les États-Unis frappent dollars d'argent. Mais le législateur anglais, par son double monométallisme, maintient entre l'or et l'argent un antagonisme légal aussi irrationnel que nuisible, tandis que le législateur américain, par son bimétallisme, établit entre les deux métaux une équivalence légale aussi rationnelle que profitable. Les deux législateurs sont anglo-saxons tous les deux, mais l'Américain est ici plus logique et plus pratique que l'Anglais.

---



### III

#### SES IMPERFECTIONS

---

Le bimétallisme, tel qu'il se trouve constitué par le *Bland bill*, n'est pas le parfait bimétallisme que la France a pratiqué jusqu'à 1874. En France, tout détenteur d'argent ou d'or avait le droit de faire transformer sans limitation de quantité son métal en numéraire. Aux Etats-Unis, le détenteur d'or a seul ce droit, et le monnayage de l'argent est exclusivement réservé à l'Etat. Se conformant aux prescriptions du *Bland bill*, l'Etat dépensera chaque mois deux millions de dollars

au moins, quatre au plus, à acheter des lingots d'argent qu'il convertira lui-même en dollars pour son propre compte, et qu'il mettra lui-même en circulation, soit en achetant d'autres lingots, soit en payant n'importe quelle dépense.

Ainsi pour le dollar d'or, monnayage *automatique*, c'est-à-dire libre à tout venant et illimité. L'Etat frappe, mais n'est point propriétaire des dollars qu'il frappe, et l'importance du stock monétaire circulant ne dépend nullement de lui. Ancien ou nouveau, tout l'or a droit de monnayage. Ainsi frappés les dollars sortent pour ainsi dire directement des mines ou des rivières, émis par la nature elle-même : l'empreinte officielle en atteste le poids et la finesse. Avant la frappe, il fallait peser et essayer le lingot, pour savoir combien il pesait de dollars ; après la frappe, il suffit de compter des petits lingots dont

chacun pèse exactement un dollar, ou cinq dollars, ou dix dollars. C'est grâce au monnayage *automatique* que le métal frappé ne peut pas valoir plus que le métal non frappé. 25 80 grains d'or à 9 dixièmes de fin sont un dollar, avant comme après la frappe. Toute bonne et saine monnaie est monnaie d'émission *automatique*; tels aujourd'hui la livre sterling, le mark, le franc d'or, le florin d'or et la roupie. Mais pour le dollar d'argent le monnayage n'est pas *automatique*, il est limité et monopolisé par l'Etat. Ce n'est pas le métal argent qui est monnaie, mais seulement l'argent frappé, et c'est pourquoi l'argent non frappé vaut moins que l'argent frappé.

---

On frappe depuis quelques années, aux Etats-Unis, un autre dollar d'argent, qui n'est pas monnaie légale dans le pays,

qu'on appelle *trade dollar* (dollar de commerce), et qu'on exporte en Chine, où il est pris comme est prise la piastre mexicaine. La Chine est monométallique-argent d'une façon rudimentaire; l'argent y a valeur monétaire légale, mais aucun numéraire n'est frappé; pour faire les paiements on pèse les lingots et les morceaux de lingot, et on donne des pièces étrangères.

Le *trade dollar* pèse 420 grains à neuf dixièmes de fin, c'est-à-dire  $7 \frac{1}{2}$  grains de plus que l'ancien dollar qu'on vient de restaurer par le *Bland bill*, lequel ne pèse que 412 50 grains. Eh bien, les *trade dollars*, les dollars à 420 grains valent en Amérique moins que les dollars à 412 50. Pourquoi? parce qu'ils n'ont pas cours forcé, parce que l'Etat ne les reçoit pas en paiement des taxes, parce qu'on ne peut pas les faire transformer en dollars plus légers, en dollars légaux de 412 50.

parce qu'ils n'ont d'autre valeur que la valeur de lingot.

On le voit, le dollar légal d'argent n'est pas d'émission naturelle, il est, de même que le dollar en papier, d'émission arbitraire. La différence entre le dollar de papier et le dollar d'argent consiste en ce que la matière dont est fait le dollar de papier n'a aucune valeur légale en dehors des Etats-Unis, tandis que la matière dont est fait le dollar d'argent a valeur monétaire légale aux Indes et dans toute l'Asie. Si l'Inde et l'Asie pouvaient jamais être monométalliques-or et retirer à l'argent la fonction légale de monnaie, les 412  $\frac{1}{2}$  grains du dollar d'argent, malgré l'aigle dont ils sont décorés, n'auraient presque aucune valeur ni en Asie ni en Europe.

---

Le système monétaire qui régit actuellement les États-Unis rappelle celui que la France a eu pendant les années 1874, 1875 et 1876. Cours forcé de l'or et de l'argent sans limitation de somme, frappe *automatique* de l'or et frappe limitée de l'argent. Ce système, la France l'a abandonné; comment s'est-il fait que les États-Unis l'aient adopté?

En 1876, la France voyait que tous les États d'Europe et les États-Unis s'étaient faits monométallistes; elle voyait que l'argent continuait de baisser et que l'Allemagne continuait de faire arriver son argent démonétisé à la Monnaie de Paris, qui le rendait frappé en pièces de cinq francs ayant toujours cours forcé en France; elle voyait que sa circulation d'argent dépassait déjà deux milliards de francs, et elle s'arrêta; elle suspendit, mais seulement jusqu'à nouvel ordre, le

monnayage de l'argent. Tout autre était la situation des États-Unis au commencement de 1878. Pas un dollar d'argent en circulation, une quantité modique d'or, et beaucoup de papier-monnaie. Désireux de reprendre les paiements en espèces, les États-Unis devaient faire leur possible pour que l'argent de leurs mines fût reconnu métal monétaire, et ils devaient compter qu'en donnant le signal de la réaction bimétallique, ils trouveraient de puissants adhérents en Europe, d'autant plus que la France n'avait que suspendu le monnayage de l'argent sans se vouer définitivement au monométallisme, et que, sous le coup des désastres qu'il produit, le monométallisme se fait continuellement des adversaires plus nombreux. Hommes d'action, les Américains ont voulu agir et reprendre sans retard le monnayage de l'argent. Devaient-ils instituer d'emblée le bimétallisme complet et adopter pour

l'argent comme pour l'or le monnayage libre, illimité, *automatique*? Non, ils ne le pouvaient pas. Nous avons nous-même soutenu de vive voix cette thèse devant la *Commission monétaire* des États-Unis siégeant à Washington (1).

A cette Commission, composée de sénateurs et de représentants, nous avons dit que si le monnayage libre, illimité, *automatique* était repris par les États-Unis sans entente préalable avec l'Europe, l'argent allemand démonétisé prendrait immédiatement la mer pour aller à Philadelphie se faire transformer en monnaie légale américaine. Le pouvoir payant du dollar d'or n'étant, d'après la loi, pas plus grand que le pouvoir payant du dollar d'argent, il est certain que tout détenteur

---

(1) Voir *Nomisma or legal leader*, New-York, 1877; à Paris, chez Guillaumin, rue de Richelieu, 14.

de dollars d'or, banque ou particulier, les céderait, moyennant un petit avantage, en échange des dollars d'argent offerts pour compte allemand. Tous les dollars d'or, tout l'or américain serait rapidement dirigé sur l'Europe, de même que tout l'argent l'avait été après la loi de 1834. Ce serait faire un véritable pont d'or à l'Allemagne, c'est-à-dire au seul auteur responsable de l'avalissement de l'argent.

Privé subitement d'or, le gouvernement fédéral serait immédiatement forcé de payer exclusivement en dollars d'argent les *bondholders*; un changement aussi brusque provoquerait une forte crise sur le marché des fonds américains en Europe, et déterminerait le renvoi aux Etats-Unis de tous les titres américains. Puis, une fois les Etats-Unis restés sans or, n'ayant plus que de l'argent, et l'argent n'étant pas monnayable en Europe, le *change*

entre New-York et les places européennes serait exposé aux terribles et ruineuses secousses qui sont inévitables entre deux pays, si le métal dont la monnaie de l'un et de l'autre est faite n'est pas le même. A preuve les cours si mobiles, si incertains du change entre l'Inde (monnaie d'argent) et l'Angleterre (monnaie d'or).

Les Etats-Unis ont agi sagement; ils n'ont pas voulu se livrer, sans s'être concertés avec l'Europe, au monnayage *automatique* de l'argent. Ils savent très-bien que de par le monnayage limité et monopolisé, le Trésor public est condamné à faire un bénéfice; ce bénéfice n'a lieu, il est vrai, qu'une fois : quand le lingot est acheté; si ensuite le gouvernement paye et reçoit indéfiniment les dollars qu'il a fabriqués, il ne réalise à cela aucun bénéfice; mais tel qu'il est, le bénéfice obtenu à la fabrication est un bénéfice irrég-

gulier. Les Etats-Unis le savent, et ils ne demandent pas mieux que de ne plus le faire, que de renoncer à cette situation provisoire qu'ils ont prise en attendant mieux. Le mieux c'est le traité international qui établira le bimétallisme *automatique* des deux côtés de l'Atlantique.

---

Le bimétallisme français est à 15 1/2; le franc d'argent pèse 15 1/2 francs d'or. Le bimétallisme américain restauré par le *Bland bill* est à 16; le dollar d'argent pèse 16 dollars d'or.

Pour substituer la proportion 15 1/2 à la proportion 16, les Etats-Unis auraient dû, ou réduire de 412.50 grains à 399.90 le poids de l'ancien dollar d'argent, ou élever de 25.8 à 26.61 le poids du dollar d'or.

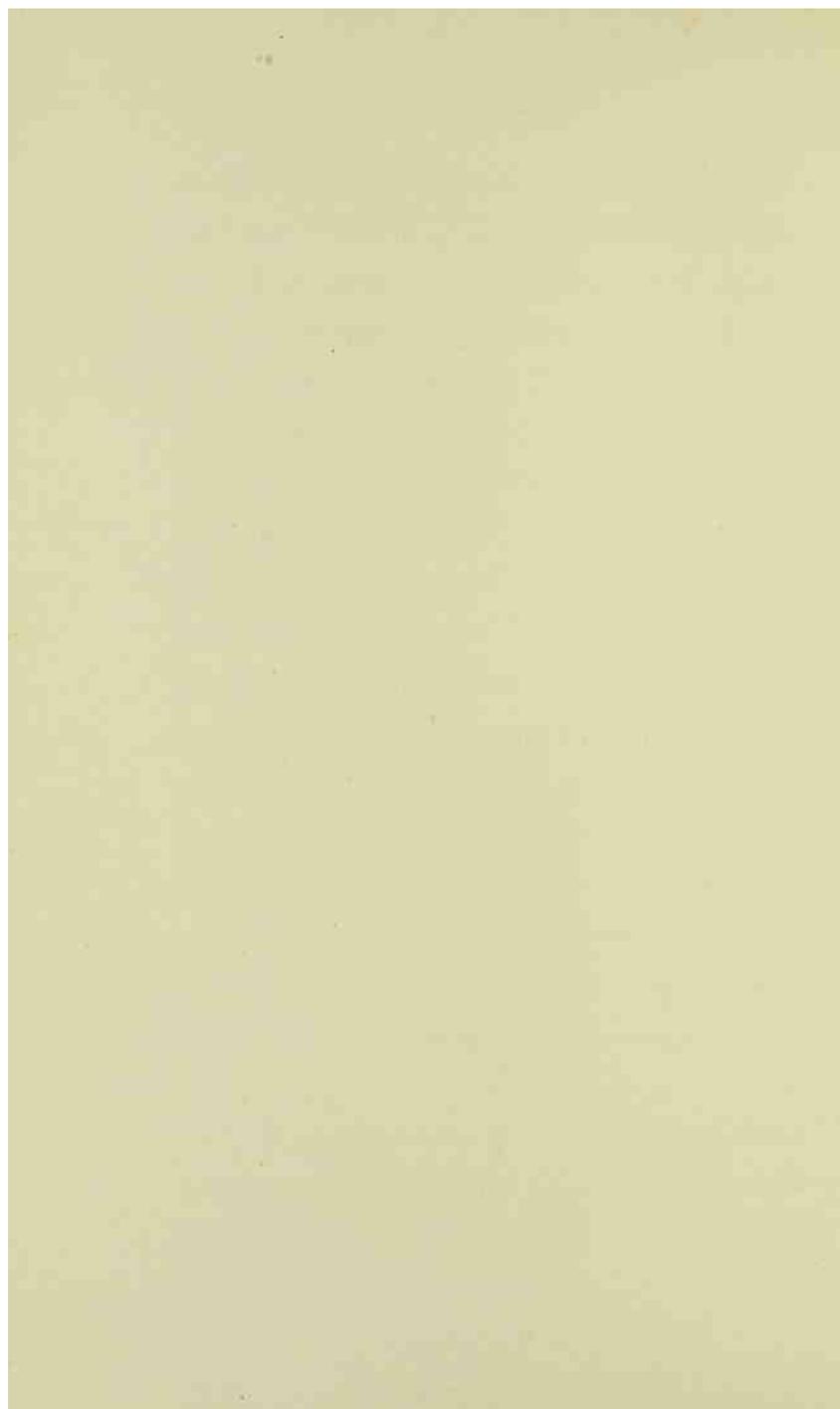
Elever le poids du dollar d'or, c'est-à-dire diminuer le pouvoir-payant de l'or, au moment même où l'argent a baissé de valeur, aurait paru paradoxal, d'autant plus qu'il aurait fallu refondre tous les dollars d'or pour en faire de plus lourds. Une opération semblable pourrait être admise si, en l'admettant, on réalisait le bimétallisme international ; mais elle n'était nullement à suggérer à l'occasion d'une loi de monnayage limité pour l'argent.

Diminuer le poids du dollar d'argent ! mais c'est alors que les monométallistes auraient crié à la spoliation ! « Non-seulement on paye les *bondholders* en argent, mais on leur donne des dollars plus légers que les dollars stipulés. »

Cette dissemblance entre le 16 de Washington et le 15 1/2 de Paris, cause la plus grande joie à certains monométallistes,

qui, ne pouvant se consoler de l'insuccès, de l'impuissance avérée du monométallisme, font des vœux pour que le bimétallisme ait le même sort. Ils se flattent qu'entre le 15 1/2 et le 16 la lutte sera si obstinée, qu'Européens et Américains ne pourront s'entendre. Calculs aussi faux que méchants. Le jour où la conférence internationale sera réunie, elle se mettra facilement d'accord sur la commune proportion pondérale qu'il conviendra d'adopter entre l'or et l'argent.





## IV

### SON AVENIR

---

Le président invitera les États européens à entrer en conférence avec les États-Unis dans telle ville que les parties désigneront « pour l'adoption d'un rapport « commun entre l'or et l'argent en vue de « rendre international l'usage de la monnaie bimétallique et d'assurer la fixité « de la valeur relative des deux métaux. » Cette prescription est dans le *Bland bill* ; elle a été votée par le congrès des États-Unis.

On se souvient de la conférence internationale tenue à Paris en 1867. Tous les cabinets d'Europe et celui de Washington y étaient représentés. M. de Parieu dirigeait les travaux. Cette conférence ne put aboutir à aucun traité, mais elle se prononça à l'unanimité moins une voix, celle de la Hollande, pour le monométallisme or. Il est des membres de cette conférence qui depuis sont devenus bimétallistes; il en est qui sont restés monométallistes, qui exècrent le *Bland bill*, qui donneraient tout pour faire échouer la nouvelle conférence et qui en récusent la compétence, prétendant que la valeur relative des deux métaux ne peut être l'objet d'une délibération.

Comment! la conférence de 1867 a pu jeter contre l'argent ce long cri de guerre auquel le législateur allemand et le législateur américain lui-même n'ont que trop

répondu, et la conférence de 1878 n'aurait pas le droit de proposer à la ratification des législateurs un traité de paix générale entre l'or et l'argent? N'importe, supposons les vœux des monométallistes exaucés; la conférence échoue, la paix n'est pas faite. Quel serait l'avenir?

---

Jusqu'ici, après quatre années de ventes continues, le gouvernement allemand n'a vendu que la moitié de l'argent qu'il doit vendre. Combien de temps faudra-t-il pour vendre l'autre moitié? Toujours est-il que l'empire d'Allemagne devra faire un grand emprunt pour combler l'énorme déficit occasionné par l'innovation monétaire.

La France ne pourra remettre en vigueur sa loi bimétallique à 15  $\frac{1}{2}$ ; si elle recommençait la frappe à 15  $\frac{1}{2}$ , les États-Unis, gouvernés par leur loi à 16, cesseraient

immédiatement de fabriquer des dollars d'argent, et l'argent serait exporté d'Amérique en France, comme il l'a été, pour la même raison, de 1834 à 1874. La France ne frappera donc pas, et les États-Unis finiront, même s'ils s'en tiennent au monnayage limité, par avoir une circulation abondante d'argent. L'argent chassera l'or, et de fait ils seront monométalliques-argent, comme avant 1834. Bref, l'Europe ne monnayera plus que de l'or, les États-Unis et l'Asie n'auront que monnaie d'argent.

Plusieurs économistes, surtout en Angleterre, croient qu'une fois l'argent allemand vendu tout ira pour le mieux, que les choses s'équilibreront d'elles-mêmes et que le *change* entre les contrées payant en or et les contrées payant en argent reprendra naturellement la fixité presque absolue qu'il avait avant 1873. C'est une grande erreur.

Avant 1873, la valeur relative de l'or et de l'argent, et par conséquent le *change* entre toutes les nations, se réglait au puissant balancier de la loi bimétallique de France. La France était le *Clearing-House* qui compensait et liquidait, au pair fixe de 15 1/2, les opérations de *change* du monde entier. Il y a bien eu quelques petites oscillations en dedans ou en dehors du 15 1/2; mais pourquoi? Parce que le bimétallisme français ne pouvait donner les résultats tout à fait mathématiques et précis que seule peut donner une législation bimétallique internationale.

De même que la nature a, dit-on, horreur du vide, elle a, pourrait-on dire, horreur de la *fixité du change* lorsque la matière monétaire n'est pas la même des deux côtés. Sans loi écrite, sans loi bimétallique en France, sans loi bimétallique internationale, la valeur relative de l'or

et de l'argent sera presque aussi fluctuante que la valeur relative du fer et du cuivre, ou du café et du thé.

Chez elles, les nations à monnaie d'or, et chez elles les nations à monnaie d'argent paieront avec facilité, avec rapidité, sans crainte de dépenser pour le *change* plus que ne coûterait le transport de la monnaie. Mais entre les nations à monnaie d'or et les nations à monnaie d'argent les paiements seront difficiles, lents, pouvant toujours entraîner de grandes pertes. Si on envoie l'or aux pays qui usent seulement monnaie d'argent, qu'en feront-ils ? Si on envoie l'argent aux pays qui usent seulement monnaie d'or, qu'en feront-ils ? Ici et là ce n'est pas de la monnaie payante qu'on reçoit, c'est de la marchandise à revendre. Le troc est presque ressuscité. Si la conférence internationale n'y met pas bon ordre, le genre

humain ne jouira plus qu'à moitié des bienfaits de cette admirable invention législative : la monnaie.

---

Une conférence diplomatique n'est pas une académie, elle doit rédiger un traité, elle n'a pas à discuter des doctrines. La question théorique doit être vidée avant que la conférence ne soit ouverte. Vidons-la.

La monnaie est la valeur légale qui sert à évaluer et à payer toutes les autres valeurs. Toutes les autres valeurs, biens ou titres, sont des marchandises qui s'évaluent, s'offrent, se demandent, s'achètent et se vendent, cher ou bon marché, pour un prix, c'est-à-dire pour un certain nombre d'unités monétaires : francs, livres, dollars, etc. La monnaie n'est pas une marchandise, elle ne peut être ni offerte, ni demandée, ni achetée, ni vendue, elle n'est

jamais nichère, ni bon marché. Tandis que tous les autres producteurs réalisent des bénéfices ou des pertes, suivant le prix auquel leur produit est vendu, les producteurs de monnaie (les propriétaires de mines) réalisent des bénéfices ou des pertes suivant que la somme de monnaie dépensée pour extraire est plus forte ou moins forte que la somme de monnaie extraite. Leur produit n'étant pas marchandise, n'étant pas à vendre, étant monnaie native, les producteurs de monnaie ne se mettent ni ne peuvent se mettre en état de concurrence les uns contre les autres.

L'argent est marchandise en Angleterre, mais pas dans l'Inde, où il est monnaie. L'or est marchandise dans l'Inde, mais pas en Angleterre où il est monnaie. Si l'or et l'argent sont monnaie dans tous les pays, si l'émission en est *automatique*,

sans limitation de quantité, si le cours en est forcé sans limitation de somme, si le poids de l'unité monétaire d'or et le poids de l'unité monétaire d'argent sont partout à la même proportion légale, ni l'or ni l'argent ne seront nulle part ni achetés ni vendus. Partout le lingot d'or et le lingot d'argent seront eux-mêmes une somme de monnaie, et on ne vend pas une somme de monnaie pour une somme de monnaie.

L'or et l'argent sont homogènes dans toutes leurs molécules, susceptibles d'affinage, fusibles, capables d'alliage et de finesse graduée, incorruptibles, indestructibles, maniables, et pris ensemble (mieux encore que pris séparément) d'une production toujours suffisamment régulière et utilement croissante. Qualité et quantité garanties, non par des gouvernements locaux comme pour le papier-monnaie, mais

par l'universelle nature elle-même. Voilà pourquoi les législateurs de tous les pays ont créé, avec l'or et l'argent, la valeur légale qu'on est tenu d'accepter en paiement de toutes les autres valeurs : la monnaie ; et voilà pourquoi la matière or et argent est la seule qui puisse être en même temps matière-monnaie nationale et matière monétaire internationale.

Le pouvoir-payant de l'unité monétaire est moindre si la masse monétaire existante est plus grande, il est plus grand si la masse est moindre. Mais qu'un métal soit extrait à meilleur compte que l'autre, qu'il y ait ici des mines d'or ou d'argent très-généreuses, là des mines d'or ou d'argent très-avares, tout cela affecte les producteurs de monnaie (les propriétaires des mines), mais n'altère en rien le pouvoir-payant de l'unité monétaire, qu'elle soit d'or ou d'argent.

Aristote l'a dit : « La monnaie n'est pas dans la nature ; elle est dans la loi. » C'est le législateur, le législateur seul, qui institue la monnaie, aussi bien la monométallique que la bimétallique et même celle de papier. Si la monnaie restait marchandise, elle n'aurait pas de valeur légale, de pouvoir-payant, de cours forcé, et l'invention de la monnaie ne serait pas encore faite. Le courtier est l'intermédiaire des marchands, mais n'est point marchand ; la monnaie est l'intermédiaire des marchandises, mais n'est point marchandise.

La théorie bimétallique a pour elle l'autorité d'Isaac Newton. Au gouvernement anglais, qui en 1717 lui demandait pourquoi l'or et l'argent se rendent plutôt dans un pays que dans l'autre, Isaac Newton, qui était alors directeur de la Monnaie de Londres, répondit que c'est

uniquement parce que la proportion légale entre le poids de la monnaie d'or et le poids de la monnaie d'argent est différente d'un pays à l'autre. Il ajoutait que si la proportion légale était la même sur le continent, en Angleterre et dans l'Inde, on ne pourrait plus avoir la *tentation* d'exporter un métal plutôt que l'autre. La théorie bimétallique a pour elle l'expérience. Malgré les changements extraordinaires survenus dans la production relative de l'or et de l'argent, la valeur relative des deux métaux n'avait varié nulle part, tant que la loi bimétallique française à 15 1/2 était demeurée en vigueur.

---

Chaque Etat doit rester libre d'agir à sa guise, en ce qui concerne la monnaie d'émission limitée, monopolisée. La conférence n'aura donc pas à s'occuper, ni

du papier-monnaie ni de la monnaie d'appoint, elle ne s'occupera que de la bonne et saine monnaie, la monnaie *automatique*.

Quelle est la proportion uniforme qu'il convient d'établir légalement, entre le poids du franc d'or et du franc d'argent, de la livre sterling d'or et de la livre sterling d'argent (4 couronnes), du mark d'or et du mark d'argent, du florin d'or et du florin d'argent, du dollar d'or et du dollar d'argent, de la roupie d'or et de la roupie d'argent?

On ne peut recommander la proportion qui résulte du prix auquel on vend actuellement le métal argent sur le marché de Londres. Ce prix varie tous les jours, et les variations n'ont qu'une cause, la persécution législative dont l'argent est vic-

time. Le débat ne pourra porter que sur le 15 1/2 français et le 16 américain.

La proportion plus équitable, plus rationnelle est sans doute le 15 1/2. Dans le monde entier cette proportion de valeur entre les deux métaux n'avait pas varié depuis près d'un siècle, quand les monométallistes sont venus et ont apporté le désordre. Sans eux, le 15 1/2 serait encore debout. La presque totalité des contrats à long terme actuellement en vigueur dans les deux hémisphères : contrats viagers, pensions, hypothèques, locations, obligations de chemins de fer et autres, rentes perpétuelles, emprunts européens, Nord et Sud américains, indiens et japonais, ont été stipulés payables, intérêt et capital, les uns en monnaie d'or, les autres en monnaie d'argent, les autres encore en monnaie bimétallique, tous avec la certitude absolue que la proportion entre le

pouvoir-payant de l'or et le pouvoir-payant de l'argent continuerait d'être la même que par le passé : 15 1/2. Si on change la proportion, on fait tort à tout un monde de débiteurs et à tout un monde de créanciers.

Presque toutes les pièces de monnaie qui circulent dans les États du continent sont à 15 1/2 (1). Le thaler allemand lui-même représente à 15 1/2 trois marks d'or exactement. Qu'existe-t-il de mon-

---

(1) La monnaie est à 15 1/2 en Italie, en Belgique, en Suisse et en Grèce (ce sont les États qui avec la France composent l'UNION-LATINE); elle est aussi à 15 1/2 en Espagne, en Roumanie et dans la plupart des États du Sud Amérique. Le 15.60 de la Hollande, le 15.45 de l'Autriche, le 15.57 du Japon sont si près de 15 1/2 que c'est tout comme. La Russie est à 15.32. Le Portugal est depuis longtemps monométallique-or, comme l'Angleterre. La Scandinavie, seule à suivre l'exemple de l'Allemagne, a démonétisé l'argent. Les autres États n'en ont que suspendu le monnayage. L'Italie, l'Autriche, la Russie, le Japon et une grande partie de l'Amérique du Sud sont au régime du papier-monnaie; mais on y garde des réserves métalliques, certains paiements s'y font en métal et on y fabrique toujours de la monnaie métallique.

naie frappée à 16? Il n'en existerait pas une pièce si depuis un mois la frappe des dollars d'argent n'avait pas commencé aux États-Unis. Rien n'est plus facile pour les États-Unis que de quitter le 16 et de prendre le 15 1/2; il leur suffit de renoncer au dollar d'argent de 412 1/2 grains et d'en frapper un de 399,90. Ils peuvent aussi conserver le dollar d'argent à 412 1/2, et refondre les dollars d'or de 25.80 grains pour en faire d'autres à 26.61, mais cette refonte coûterait au Trésor environ 3% sur le montant des dollars d'or actuellement existants, car il devrait donner en échange de chaque dollar de 25.80 grains un dollar de 26.61.

Que préféreront l'Angleterre et l'Inde? Elles seront indifférentes. L'Angleterre ne possède que de la monnaie d'or. Qu'on adopte 15 1/2 ou 16, les nouvelles *cou-ronnes* d'argent seront un peu plus ou un

peu moins lourdes, mais ce sera l'affaire des particuliers qui apportent du métal à la monnaie pour être frappé, ce ne sera pas l'affaire du Gouvernement qui frappe. Même raisonnement en sens inverse aux Indes pour les pièces de 10 *rupees* d'or, que le Gouvernement se disposera à frapper pour le compte du public.

L'Allemagne doit préférer le 15 1/2 au 16. Comme nous l'avons dit, le thaler d'argent est à 15 1/2 exact vis-à-vis du mark d'or; et si le 15 1/2 prévaut, l'Allemagne peut laisser circuler indéfiniment l'énorme quantité de thalers qu'elle possède encore.

Et la France, et l'Union latine? Elles peuvent s'en remettre à la décision des autres. Si on garde le 15 1/2, ni la France ni l'Union latine n'ont aucune mesure à prendre. Si on vote pour le 16, elles ne

toucheront pas à la pièce de 5 francs qui pèse exactement 25 grammes ; elles décréteront la refonte du numéraire d'or. La pièce actuelle de 20 francs pèse 6.452 grammes ; pour répondre à la proportion seizième, elle doit peser seulement 6.25. A cette refonte, les porteurs des pièces anciennes auront un boni d'environ soixante centimes par pièce de 20 francs, boni qu'ils peuvent recevoir avec une satisfaction d'autant plus grande qu'il ne coûtera rien ni à l'État, ni au prochain.

Une fois le 15 1/2 ou le 16 résolu, la conférence aura à délibérer au sujet des frais de monnayage. Qui doit supporter ces frais ? L'État qui frappe ou ceux qui font frapper ? Si les frais sont mis à la charge de ceux qui font frapper, quel sera le taux *maximum* à percevoir ? Et les frais seront-ils pris sur la quantité au

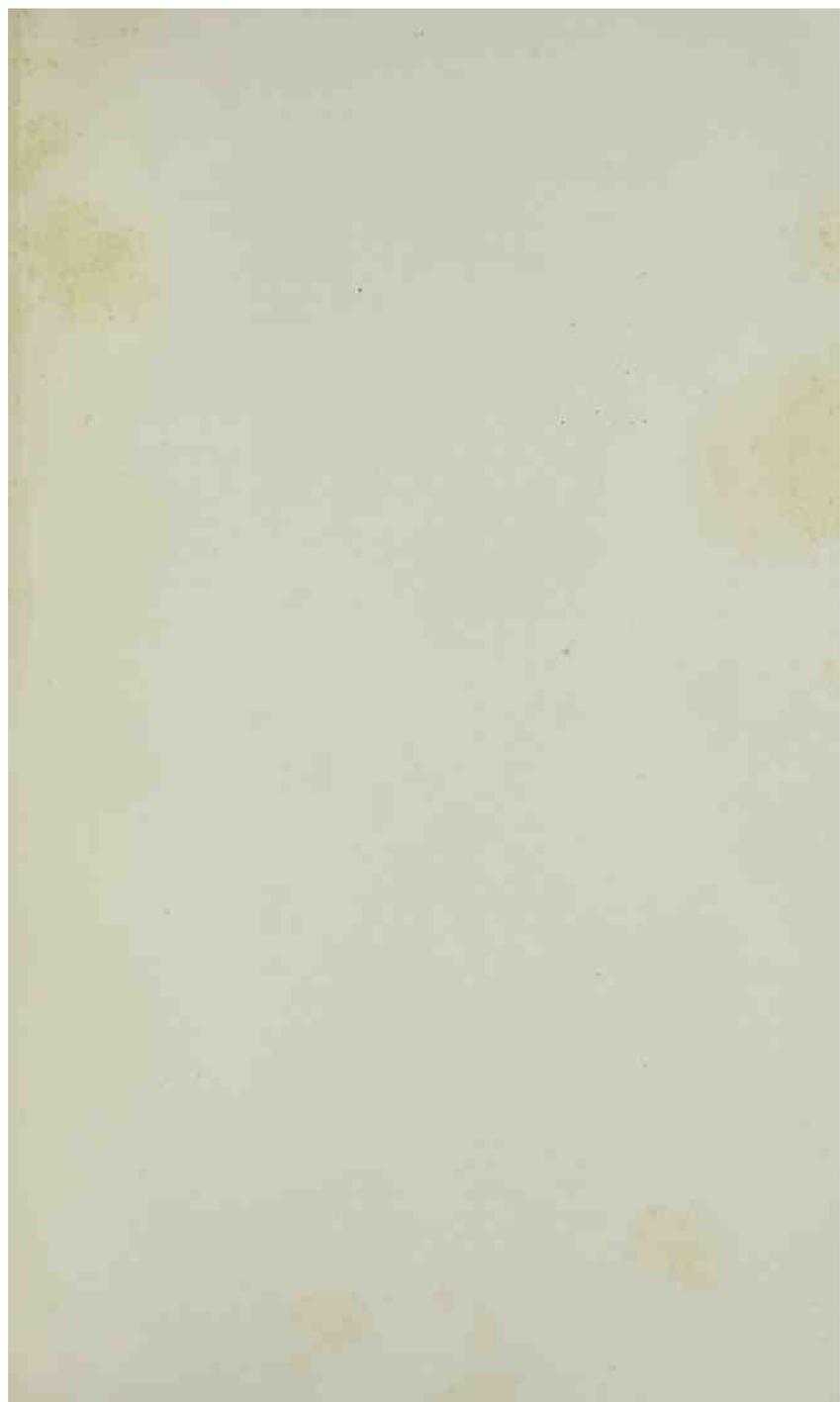
poids du métal présenté ou sur le montant de la somme frappée quel que soit le métal? Ce sont des questions qui ont leur importance, mais dont nous pouvons ajourner l'examen.

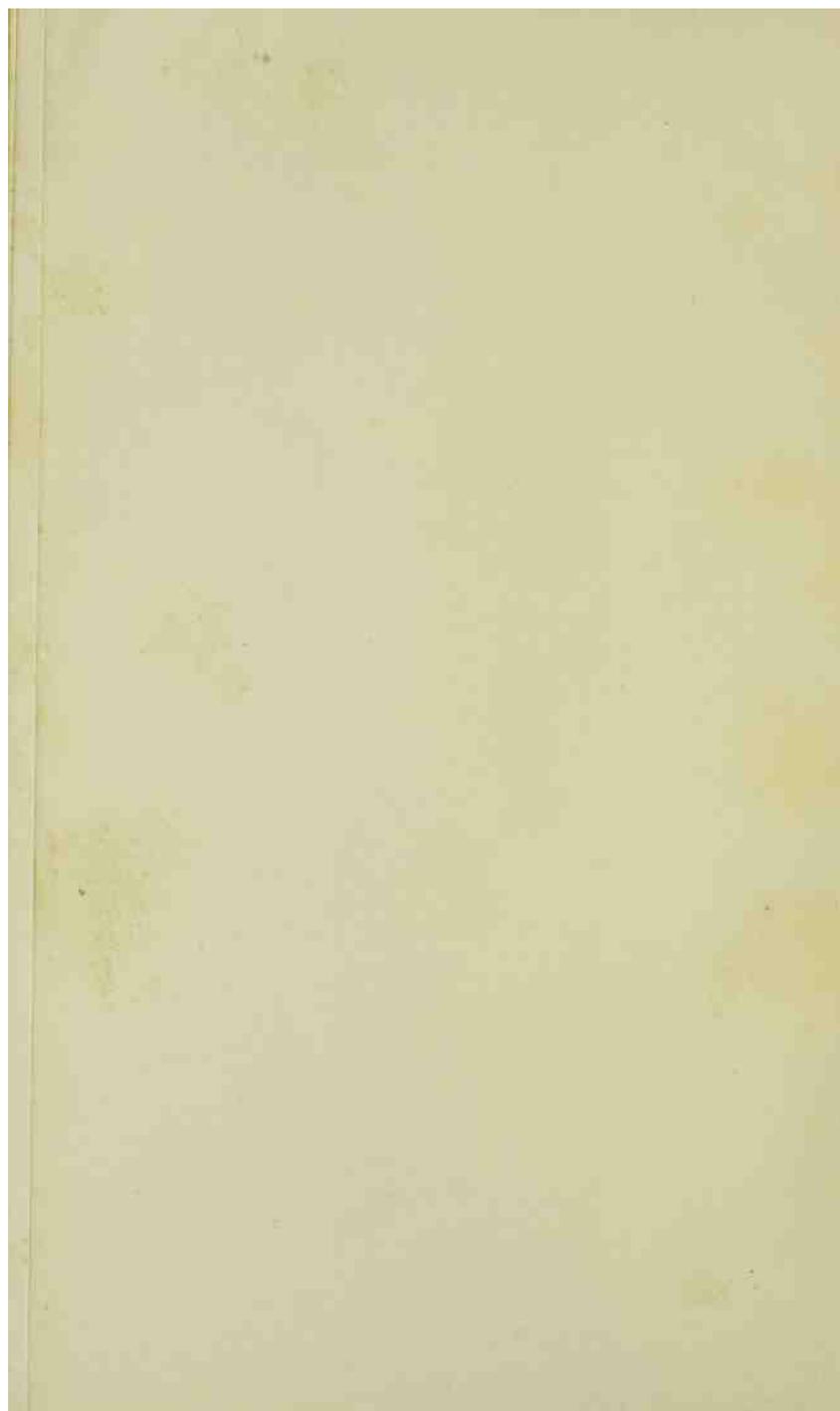
Avril 1878.

---

1 8 9 2









## DE L'AUTEUR :

Mécanique de l'Échange (1865), in-8° . . . . .	3 fr. 50
Illusions des Sociétés Coopératives (1866), in-18. . .	2 fr. »
Contre le Billet de Banque (1866), in-18 . . . . .	2 fr. 50
Or et Argent (1874), in-8° . . . . .	1 fr. »
La Monnaie Bimétallique (1876), in-12. . . . .	2 fr. »
M. Michel Chevalier et le Bimétallisme (1876), in-12	3 fr. »
Silver vindicated (Londres 1876), in-12 . . . . .	2 fr. »
Nomisma or legal tender (New-York, 1877), in-12. . .	6 fr. 25
Le Maniement de la Dette publique et le 3 %/o. amor- tissable (1878), in-12. . . . .	1 fr. »



Vertical text on the right edge, likely a library or collection stamp, written in Chinese characters.